Monsieur le Président,

Chiou Ho-shun, arrêté en 1988, a été reconnu coupable de meurtre et condamné à mort en 1989. Or l’accusation reposait uniquement sur des « *aveux* » extorqués sous la torture, un fait reconnu par la justice taïwanaise elle-même. Aucune preuve matérielle ne reliait Chiou Ho-shun aux crimes commis. En raison de nombreux éléments douteux, la Cour suprême a renvoyé 11 fois l’affaire devant la Haute Cour. Cependant, en 2011, elle a confirmé la condamnation à mort. Aujourd’hui, Chiou Ho-shun a épuisé tous ses recours.

Je vous demande d’accorder votre grâce à Chiou Ho-shun, qui se trouve dans le quartier des condamnés à mort depuis trente-deux ans. Je vous exhorte également à suspendre toutes nouvelles condamnations à mort et exécutions, première étape vers une abolition totale de la peine capitale à Taïwan.

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

Adressez vos appels à

Lai Ching-te

Bureau du Président
de la République de Chine (Taïwan)

No. 122, Sec. 1 Chongqing S. Road Zhongzheng District

Taipei City 10048 Taïwan

Copie à envoyer à

Bureau de Représentation de Taipei en France

78, rue de l’Université, 75007 Paris

Courriel : fra@mofa.gov.tw